

# CONVENTION CITOYENNE POUR LA FORÊT ET LE BOIS

en Île- de-France

# AVIS CITOYEN

27 novembre 2022

3<sup>ÈME</sup> ÉDITION DES ÉTATS GÉNÉRAUX  
DE LA FORÊT ET DU BOIS

organisée par







- 4 **Préambule**
- 5 **Les membres de la convention citoyenne**
- 6 **Programme**
- 7 **INTRODUCTION**
- 8 **CONSERVER ET AUGMENTER LES FORÊTS FRANCILIENNES EXISTANTES**  
Proposition 1 : redonner la priorité aux espaces naturels  
Proposition 2 : développer la continuité des espaces forestiers grâce aux trames vertes  
Proposition 3 : (re)planter des arbres
- 10 **PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ**  
Proposition 4 : élargir urgemment, considérablement et de manière systématique le nombre et les réservoirs de biodiversité  
Proposition 5 : préserver les rémanents, le bois mort au sol et un quota d'arbres vieillissant au sein de chaque forêt  
Proposition 6 : augmenter et organiser les moyens financiers, techniques et humains pour développer la recherche et les applications à mettre en œuvre  
Proposition 7 : prévoir la protection efficace de la forêt face aux effets du changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes pour l'aider à s'adapter
- 12 **RENFORCER LA RÉGULATION DE LA CHASSE**  
Proposition 8 : réguler, renforcer et sécuriser le contrôle et l'encadrement de la chasse  
Proposition 9 : faire encadrer la chasse par un organisme public (autre que la Fédération nationale des chasseurs et Île-de-France Nature (ex Agence des espaces verts) )  
Proposition 10 : organiser un référendum régional pour interroger les citoyens franciliens sur la législation de la chasse
- 13 **PROMOUVOIR UNE GESTION FORESTIÈRE DURABLE**  
Proposition 11 : interdire les coupes rases hors problèmes sanitaires ou incendies  
Proposition 12 : maintenir la récolte de bois en-dessous de 60% de l'accroissement naturel des forêts d'Île-de-France  
Proposition 13 : développer les métiers de la gestion forestière  
Proposition 14 : promouvoir et inciter le bois local et certifié
- 15 **SOUTENIR LE BOIS-CONSTRUCTION**  
Proposition 15 : créer un Label Bois d'Île-de-France, afin de promouvoir et mettre en avant le bois coupé, transformé et commercialisé en Île-de-France  
Proposition 16 : fournir une prime pour l'utilisation de matériaux biosourcés (bois, chanvre, lin...) et géosourcés (terre, pierre) dans la construction ou la réhabilitation de logements  
Proposition 17 : promouvoir les formations et les métiers de la filière bois en Île-de-France
- 16 **MIEUX CONTRÔLER LE BOIS-ÉNERGIE**  
Proposition 18 : baisser les émissions polluantes des centrales biomasses  
Proposition 19 : sensibiliser les particuliers à l'usage et aux dangers du bois énergie  
Proposition 20 : suivre la traçabilité du bois pour limiter son utilisation et contrôler son origine
- 18 **SENSIBILISER ET INFORMER**  
Proposition 21 : sensibiliser dès l'école  
Proposition 22 : sensibiliser et informer l'ensemble de la population
- 19 **ORGANISER L'ACCUEIL DU PUBLIC**  
Proposition 23 : mettre en place des panneaux d'information en entrée de forêt
- 20 **LA GOUVERNANCE DES FORÊTS**  
Proposition 24 : renforcer les moyens et l'accompagnement sur la gestion des propriétaires privés du CNPF  
Proposition 25 : renforcer les moyens financiers et humains de l'ONF, l'organisme public chargé de la gestion des forêts publiques  
Proposition 26 : augmenter la représentativité citoyenne lors des réunions de la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB)
- 22 **CONCLUSION**

# Préambule

Fibois Île-de-France est l'association interprofessionnelle qui fédère depuis 2004 l'ensemble des professionnels de la filière forêt-bois en Île-de-France : les acteurs de l'amont forestier, les entreprises de la 1ère et 2ème transformation du bois, les structures engagées dans la construction bois (maîtrises d'ouvrages, aménageurs, collectivités) ainsi que les acteurs du bois énergie.

Fibois Île-de-France est soutenue par l'État, la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris, l'ADEME et France Bois Forêt, et fait partie du réseau Fibois France qui regroupe les 12 interprofessions régionales de France.




Après deux éditions des Etats Généraux de la Forêt et du Bois en Île-de-France, l'une tournée vers la filière, l'autre vers le grand public, Fibois Île-de-France a souhaité organiser l'édition 2022 sous la forme d'un dialogue entre la filière forêt-bois et la société civile. Ce dialogue aboutira à la signature d'un Cahier d'engagements de la part d'acteurs de la filière et de partenaires institutionnels pour répondre aux enjeux et propositions des citoyens. Les Etats Généraux de la Forêt et du Bois en Île-de-France 2022 se sont traduits par l'organisation d'une Convention citoyenne pour la forêt et le bois en Île-de-France. L'institut de sondages Harris Interactive a été mandaté par Fibois pour tirer au sort 20 citoyens selon des critères d'âge, de genre, de catégorie socio-professionnelle, de zone géographique et de relation à la forêt qui illustrent la diversité de la population francilienne.

Par ailleurs, Fibois Île-de-France a mandaté le cabinet Res publica pour l'accompagner dans l'organisation et l'animation de la Convention citoyenne. Concrètement, Res publica a proposé un programme de travail pour la Convention et a animé les échanges dans une posture de neutralité. Les membres de la Convention se sont réunis durant trois week-ends entre septembre et novembre 2022 afin de répondre à la question suivante :

## “ Comment la forêt et le bois en Île-de-France peuvent-ils contribuer à répondre aux besoins actuels et futurs des Franciliens ? ”

Pour répondre à cette question, les citoyens ont rédigé collectivement un ensemble de propositions qui constituent le présent avis citoyen.

Le programme des trois week-ends de la Convention citoyenne était le suivant :

-  23-25 septembre : formation aux enjeux de la forêt et du bois à travers l'intervention d'experts issus du monde scientifique (les noms des intervenants sont listés ci-dessous) et visites de sites commentées sur une journée (forêt, scierie, chaufferie biomasse)
-  15-16 octobre : audition de personnalités présentant des avis divergents sous forme de tables rondes (les noms des intervenants sont listés ci-dessous) et rédaction des premières orientations
-  26-27 novembre : rédaction collective des propositions et adoption de l'avis citoyen.

# Les membres de la Convention Citoyenne

Kevin, Bernard, Stanislas, Elodie, Pauline, Olivier, Michel, Marie-Laure, Alain, Anne-Laurence, Marie-Claude, Anna, Evelyne, Anne, Damien, Pierre, Hippolyte, Véronique, Nadia et Laurence.



## Convention citoyenne réalisée avec le soutien de

La préfecture de région d'Île-de-France, la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris

## Les partenaires institutionnels et les professionnels mobilisés dans le cadre de la convention citoyenne

Office national des forêts, Fransylva, Centre Régional de la Propriété Forestière Île-de-France, Union régionale des collectivités forestières d'Île-de-France, Île-de-France Nature, Entrepreneurs des Territoires Île-de-France, INOE, Ville de Paris, CALQ, Linkcity, École Supérieure du Bois, Parc Naturel Régional Haute-Vallée de Chevreuse, Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, Chambre d'Agriculture de région, Institut Paris Région, France Nature Environnement Île-de-France, AgroParisTech, Meha Charpente.

# Programme

Un groupe d'acteurs ressources réunissant les professionnels de la filière, les institutionnels, ainsi que des associations (au total une trentaine de participants) a étudié les premières orientations entre le deuxième week-end du 15-16 octobre et le dernier week-end du 26-27 novembre. Leur retour a été présenté aux membres de la Convention au cours du dernier week-end, afin d'éclairer les citoyens sur certains points d'attention (faisabilité technique, suggestions de précisions, coût, etc). Les intervenants rencontrés au cours des deux premiers week-ends sont les suivants :

## Premier week-end 23 - 25 septembre :

### Visite et présentation de la forêt de Ferrières

- Loïc Eon, responsable de la mission gestion, chasse, pêche et surveillance d'Île-de-France Nature
- Patrick Laurent, technicien forestier territorial à l'Office national des forêts

### Visite de la chaufferie Sébio

- Claude Bastian, référent biomasse et responsable Bois énergie France - IDF, Dalkia

### Visite de la scierie Roëser

- Armand de Laubrière, directeur

### La construction en bois

- Mélanie Siebert, responsable stratégie et innovation de l'EpaMarne - EpaFrance

### Généralités sur la forêt

- Christophe Bouget, chercheur à l'unité de recherche des Ecosystèmes Forestiers de l'INRAE

### La forêt, histoire et fonction sociale

- Andrée Corvol-Dessert, historienne, directrice de recherches au CNRS et présidente du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises

### Le changement climatique et la forêt en Île-de-France

- François-Xavier Saintonge, expert au Département Santé des Forêts du ministère de l'Agriculture
- Xavier Morin, directeur de recherches au CNRS

### La gestion forestière

- Pierre-Emmanuel Savatte, chef du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires à la DRIAAF

### Les usages du bois : se loger en bois

- Margotte Lamouroux, architecte chez CALQ

### Les usages du bois : se chauffer en bois

- Garance Petit, chargée de mission Chaleur renouvelable à l'Ademe Île-de-France
- Théo Klein, chargé d'études à l'AREC Île-de-France

## Deuxième week-end, 15 -16 octobre :

### La gestion forestière durable : quels moyens et impacts ?

- Gaël Legros, directeur du CRPF Île-de-France
- Rémi Foucher, président de Fransylva Île-de-France
- Sylvain Ducroux, directeur territorial adjoint à l'ONF Seine-Nord
- Paul-Emmanuel Huet, directeur exécutif de PEFC France

### La forêt, un poumon vert menacé ?

- Vianney Delourme, président d'Enlarge your Paris
- Anne Dieleman, directrice Nature & Société
- Laura Verin, chargée de Mission Environnement & SIG au sein de la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine et Marne

### Présentation du rôle des pouvoirs publics et des politiques publiques dans la forêt et le bois

- Anne Galibert, cheffe de service adjointe « ruralité et bioéconomie » à la région Île-de-France
- Pierre-Emmanuel Savatte, chef du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires à la DRIAAF

### Construire en bois réduit-il notre impact environnemental ? Quels impacts sur les forêts ?

- Catherine Sabbah, déléguée générale d'IDHEAL
- Stéphane Cochet, architecte indépendant
- François Consigny, directeur Transition Climatique Bâtiments d'Egis

### Le bois est-il vraiment une énergie renouvelable ? Quel impact sur les forêts ?

- Valérie Webber-Haddad, directrice filières chaleur froid et transports chez Syndicat des énergies renouvelables (SER)
- Jean-Claude Denard, France Nature Environnement
- Eric Walmé, dirigeant d'INOE

# Introduction

*“Un arbre est un édifice ; une forêt est une cité ; et entre toutes les forêts, la forêt de Fontainebleau est un monument. Ce que les siècles ont construit, les hommes ne doivent pas le détruire”,  
Victor Hugo.*

Aujourd’hui, le changement climatique dû aux activités humaines est une réalité qu’on ne peut nier<sup>2</sup>. Il constitue une menace pour l’humanité tout entière, affecte l’ensemble de la planète et modifie l’équilibre de la Terre. L’Île-de-France est un territoire particulièrement touché.

Les espaces forestiers, “poumons verts” de notre région, sont à cet égard directement menacés. Les récents incendies, en Île-de-France (IDF), en sont la parfaite illustration. Selon l’office national des forêts (ONF), “toutes les forêts d’Île-de-France sont concernées” par le risque d’incendie.

A titre de rappel, la forêt représente 21% du territoire en Île-de-France, dont 70% sont des forêts privées, et elle est majoritairement composée de feuillus (94%).

L’Assemblée Générale (AG) de Fibois Île-de-France a décidé d’organiser une concertation citoyenne qui a été déclinée par l’équipe sous la forme d’une convention citoyenne.

Notre mission était de répondre à la question suivante : “Comment la forêt et le bois en Île-de-France peuvent-ils contribuer à répondre aux besoins actuels et futurs des Franciliens ?”

Cette question a néanmoins fait l’objet d’un débat de fond sur les besoins matériels et immatériels des Franciliens qui doivent contribuer à la conservation de la forêt et non l’inverse.

Notre engagement a été total et passionné au regard des enjeux vitaux pour notre région. Plusieurs préoccupations, qui ont été déclinées en propositions, ont été réalisées collectivement et portent sur les points suivants :

- Protection des forêts ;
- Préservation de la biodiversité et du vivant ;
- Moins et mieux consommer ;
- Nécessité de sensibiliser le public (écoles, citoyens, etc.) ;
- Développement de la recherche et de l’innovation ;
- Équilibre entre la protection de la forêt et l’utilisation du bois ;
- Sobriété et réduction de l’impact humain.

Nous serons particulièrement vigilants sur le suivi des actions à mettre en œuvre, par Fibois Île-de-France et les parties prenantes concernées : “**se donner les moyens de nos ambitions**”<sup>3</sup>.

2 Un citoyen de la Convention citoyenne est en désaccord avec les propos formulés dans cette phrase.

3 Cette citation a été exprimée par un des citoyens lorsqu’il avait été demandé au groupe quels messages souhaitaient-ils faire passer au-delà des propositions.

# “ CONSERVER ET AUGMENTER LES FORÊTS FRANCILIENNES EXISTANTES

*Nous voulons conserver toutes les zones de boisement existantes en Île-de France et augmenter dans la mesure du possible leur surface. L'objectif est de réduire la pression exercée sur ces forêts et de trouver un équilibre durable dans son exploitation.*

## Proposition 1: redonner la priorité aux espaces naturels

- Nous souhaitons **limiter voire supprimer l'artificialisation des sols** pour développer des espaces verts et arborés et créer des micro-forêts en milieu urbain. Toute utilisation des sols menace l'équilibre des écosystèmes. Cette proposition permettra de préserver l'écosystème à long terme et d'augmenter les espaces verts et les forêts en Île-de-France, ce qui nous paraît essentiel pour l'accueil du public.
- **La conformité au schéma directeur environnemental (SDRIF-E) sur l'objectif « Zéro artificialisation nette » (ZAN) et son renforcement sont importants**, même si le délai de 2050 paraît trop éloigné. Pour respecter les échéances, il faudrait faire des paliers de contrôle tous les 5 ans afin d'arriver progressivement à l'objectif de la ZAN. Cette action sera réalisée par les communes sous le contrôle de la Région Île-de-France. Les promoteurs immobiliers devront être partenaires pour faire front commun.
- Les communes devront **maintenir les lisières actuelles de forêts** (aussi bien publiques que privées) pour limiter l'urbanisation et s'assurer que les surfaces couvertes d'espaces verts et de forêts progressent plus vite que celles dont les sols sont artificialisés.

Concrètement, les communes et la Région Île-de-France doivent s'appuyer sur les plans d'urbanisme et les règles d'autorisation de permis de construire pour limiter certains usages des sols (réduire les possibilités d'extensions de surfaces constructibles).

## Proposition 2 : développer la continuité des espaces forestiers grâce aux trames vertes

- Pour pallier les points de fragilité des corridors arborés, il faut développer les continuités écologiques dans les milieux urbains pour **réduire le phénomène de fragmentation entre les espaces forestiers** (développement du couvert végétal en ville, création de micro-forêts, conservation des vieux arbres, alignements d'arbres, restauration des friches industrielles délaissées en espaces verts).

Pour cela, des **appels à projet auprès des citoyens** pourraient être lancés pour végétaliser et arborer davantage les espaces urbains. Les citoyens pourront faire des propositions qui seraient ensuite validées par les communes. Les projets validés seraient financés par la commune, la Région et d'autres organismes publics.

- En prenant exemple sur le quota de logements sociaux, l'Etat pourrait **instaurer un quota de végétalisation obligatoire à respecter pour chaque commune**.



### Proposition 3 : (re)planter des arbres

- Nous souhaitons préserver et augmenter les boisements existants. Il nous paraît tout d'abord important d'**encourager la régénération naturelle des forêts**. Ensuite, il faudra à la fois **maintenir une diversité des essences pour prévenir les risques d'épidémies et d'incendies** et **adapter les essences peu résistantes aux changements climatiques et environnementaux** (cf. Proposition 7 du thème PRESERVER LA BIODIVERSITE, page 12).

Ces actions seront mises en œuvre par les communes, la Région Île-de-France, l'Office national des forêt (ONF), le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et les propriétaires forestiers. Au vu de l'évolution du climat, ces plantations devront être réalisées continuellement et faire l'objet d'un suivi annuel.

Il faudra aussi sensibiliser les collectivités, les citoyens et les propriétaires forestiers privés aux enjeux du reboisement, par voie de communication et de compagnonnage.

Afin de préserver, développer et adapter le couvert forestier, selon un quota qui reste à définir, **le budget de la Région Île-de-France doit être renforcé**. La Région pourra aussi lancer des **appels à projets** auprès des citoyens, des propriétaires forestiers et des collectivités afin d'encourager les plantations d'arbres.

# “ PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

*Les forêts sont un puits de carbone et une source d'oxygène évoluant grâce à un écosystème complexe qui résulte de l'équilibre des interactions entre des organismes vivants : cela constitue la biodiversité et sa conservation contribue à la sauvegarde des forêts. C'est pourquoi cette préservation constitue un aspect fondamental pour protéger de nombreuses espèces vivantes dont certaines sont susceptibles de disparaître. Elle est également déterminante pour lutter contre le changement climatique dont les effets deviennent de jours en jours plus graves et menacent l'ensemble du vivant à l'échelle de la planète. C'est pour cela que nous estimons que la biodiversité, qui doit être préservée au sein de la forêt, doit faire l'objet de recommandations suivantes :*

## Proposition 4 : élargir urgemment, considérablement et de manière systématique le nombre et les réservoirs de biodiversité

- Nous souhaitons créer des **Réserves Biologiques Intégrales** ou des **îlots de sénescence et élargir les surfaces existantes**. En effet, ces espaces en libre évolution sont riches en biodiversité. (Une réglementation serait à mettre en œuvre). **Cette action doit s'appliquer dans toutes les forêts d'Île-de-France, en association avec les propriétaires privés.**
- Il faut également prendre toutes les mesures nécessaires pour **mettre en œuvre les actions prévues par la Stratégie Régionale de Biodiversité 2020-2030** et notamment les actions suivantes :
  - » Impulser les travaux nécessaires pour le classement en forêt de protection dans les forêts régionales.
  - » Créer des réserves biologiques intégrales en s'appuyant sur les compétences des scientifiques pertinents.

## Proposition 5 : préserver les rémanents, le bois mort au sol et un quota d'arbres vieillissant au sein de chaque forêt

- En lien avec les réservoirs de biodiversité (abordés dans la proposition précédente), nous souhaitons conserver le bois mort au sol **pour servir de continuité écologique** (trame verte) dans les écosystèmes forestiers. De même pour les **“vieux arbres”** qui sont à la fois un refuge pour la biodiversité (cavités servant à la nidification des oiseaux, micromammifères, chauves-souris, insectes, champignons) et une source de bois mort.
- Par conséquent, nous souhaitons **la mise en place d'espaces protégés dédiés à la mémoire des « vieux arbres »** afin de garantir aux générations futures un minimum d'arbres qui seront amenés à vieillir naturellement (quota à définir).

### Proposition 6 : augmenter et organiser les moyens financiers, techniques et humains pour développer la recherche et les applications à mettre en œuvre

En collaboration avec l'Office français de la biodiversité (OFB), il faudrait **coordonner l'ensemble des acteurs concernés** autour de ces enjeux de biodiversité, soit par un organisme existant comme l'ONF ou par la création d'un organisme dédié.

Les acteurs identifiés :

- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) ;
- Département de la santé des forêts (DSF) ;
- Office national des forêts (ONF) ;
- Agence régionale de la biodiversité (ARB) ;
- Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), pour un avis/suivi scientifique de la gestion forestière ;
- Office français de la Biodiversité (OFB) ;
- Associations environnementales.

### Proposition 7 : prévoir la protection efficace de la forêt face aux effets du changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes pour l'aider à s'adapter

- Il faut **introduire de nouvelles essences dans les forêts d'Île-de-France**. Cette action sera encadrée par des études scientifiques afin d'analyser les impacts potentiels sur la biodiversité des nouvelles essences introduites pour qu'elles ne menacent pas la biodiversité existante en Île-de-France. Il faut éviter le cas des espèces exotiques envahissantes. De plus, il faudra aussi que ces essences et l'aménagement de la forêt permettent de **lutter contre les incendies**.
- Nous souhaitons aussi **proscrire la monoculture et favoriser le développement de différentes strates végétales** : arborée, arbustive, herbacée et muscinale (mousse).
- Enfin, il faudrait **réhydrater les espaces asséchés**. D'une part, en **redonnant vie aux cours d'eau**, qui ont été asséchés ou enterrés. C'est le cas de la forêt de Sénart, où l'eau a été drainée par des fossés et évacuée vers la Seine. D'autre part, par la mise en place de programmes de **création de mares** dans les milieux forestiers. Ces derniers devront être favorables au maintien de ce type d'habitat, en fonction des caractéristiques pédologiques locales et des conditions climatiques.

# “ RENFORCER LA RÉGULATION DE LA CHASSE

*La France reste dans l'espace européen le pays où le nombre de permis de chasse et d'espèces chassables est le plus élevé. Malgré les diverses mesures adoptées pour réguler et contrôler la chasse, l'arsenal législatif à cet égard reste dans l'ensemble insuffisant. La pratique de la chasse s'effectue davantage dans un but récréatif que pour s'alimenter et/ou "réguler" les espèces animales comme le prétendent souvent les chasseurs. A titre d'exemple, une association a dénoncé un élevage de faisans élevé exclusivement pour être chassés.*

## Proposition 8 : réguler, renforcer et sécuriser le contrôle et l'encadrement de la chasse

Nous souhaitons que **les mesures suivantes** soient mises en place :

- Interdire la chasse sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants et sanctionner les contrevenants par un retrait du permis de chasse et une saisie de la carabine/arme de chasse ;
- Rendre obligatoire la détention d'un certificat médical de moins d'un an renouvelable tous les ans pour pratiquer la chasse ;
- Renforcer davantage la formation des chasseurs aux règles de sécurité ;
- Conduire des enquêtes rigoureuses en cas d'accident de chasse et appliquer la sanction pénale prévue ;
- Réduire et revoir le nombre d'espèces chassables ;
- Réduire le montant des subventions allouées à la chasse et notamment à la fédération nationale des chasseurs ;
- Interdire d'alimenter les animaux sauvages ;
- Interdire la réintroduction en milieu sauvage des espèces élevées en captivité (comme le lâcher de sangliers).

Pour cela, il est nécessaire de renforcer le poste de garde forestier pour la surveillance et le contrôle (ex : contrôle du permis de chasse, de la sobriété, contrôle des animaux chassés, du quota...).

## Proposition 9 : faire encadrer la chasse par un organisme public (autre que la Fédération nationale des chasseurs et l'Île-de-France Nature (ex-Agence des espaces verts))

Nous souhaitons **faire encadrer les horaires de chasse** :

- En dehors du week-end ;
- En dehors des vacances scolaires ;
- En dehors des jours fériés.

## Proposition 10 : organiser un référendum régional pour interroger les citoyens franciliens sur la législation de la chasse

Nous souhaitons que la **Région Île-de-France interroge les citoyens franciliens sur l'encadrement de la chasse** (horaires, semaine, jours fériés, etc.) afin d'harmoniser la réglementation applicable sur toutes les forêts d'Île-de-France.

# “ PROMOUVOIR UNE GESTION FORESTIÈRE DURABLE

## Proposition 11 : interdire les coupes rases hors problèmes sanitaires ou incendies

Comme l'ONF s'est résigné à bannir les coupes rases non sanitaires et pour les incendies en Île-de-France depuis 5 ans, nous souhaitons **élargir cette pratique, le plus rapidement possible, à l'ensemble des propriétaires privés.**

*Pour rappel, la coupe rase (ou coupe à blanc) est unique et non progressive. Les arbres de même âge ayant poussé en même temps (futaie régulière) sont coupés en une seule fois, sans que les jeunes pousses soient encore installées.*

Cette proposition permet donc de protéger la biodiversité, préserver les sols, réduire le volume de sols tassés, éviter les inondations, permettre l'accroissement forestier, éviter de choquer les citoyens...

Nous savons que le département de la santé des forêts (DSF) peut examiner l'état sanitaire des forêts privées. Il rédige un constat mais n'a pas d'autorité pour la faire appliquer. Enfin, la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRIAFA) d'Île-de-France est chargée du code forestier mais n'a pas la capacité de le faire évoluer.

En conséquence, nous proposons que le **Centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Île-de-France ne délivre plus de documents de gestion durable s'il y a coupe rase**, et ce quelle que soit la surface.

Pour le cas d'une coupe rase pour raisons sanitaires ou d'incendie, **nous souhaitons que le propriétaire fournisse un avis du département de la santé des forêts (DSF) justifiant la coupe rase.** Un indicateur/critère (comme un danger pour la biodiversité...) doit être créé et mis en place par le département de la santé des forêts pour compléter cet avis.

## Proposition 12 : maintenir la récolte de bois en-dessous de 60% de l'accroissement naturel des forêts d'Île-de-France

- Nous souhaitons que **seuls les propriétaires de forêt avec un taux de prélèvement égal ou inférieur à 60% puissent obtenir leur document de gestion durable** et ainsi bénéficier de subventions. Ainsi, cette action limitera le taux de prélèvement pour instaurer une politique d'accroissement de la densification des arbres et de la biodiversité en Île-de-France et augmenter le taux de captation du CO<sub>2</sub> par les forêts. **Un suivi de taux de prélèvement doit être mis en place sur l'ensemble des forêts publiques et privées par les propriétaires**, le CRPF et l'ONF afin de fiabiliser le taux de prélèvement moyen.
- Cette proposition risque de constituer un manque à gagner pour certains propriétaires. Aussi, nous recommandons de **donner les moyens pour la création de communautés locales de propriétaires privés** afin de mutualiser les coûts. On peut également imaginer que des partenariats vont se nouer entre ces communautés et des entreprises privées qui souhaitent financer des projets de reboisement par exemple.
- Enfin, nous pensons qu'il serait nécessaire de **mettre en place un indicateur de captation carbone d'une forêt sur un hectare.** Cet indicateur montrerait l'engagement et la gestion durable des propriétaires forestiers.

# “ PROMOUVOIR UNE GESTION FORESTIÈRE DURABLE

## Proposition 13 : développer les métiers de la gestion forestière

Comme la protection des forêts est une préoccupation majeure des citoyens, nous pensons qu'il est important de **former et recruter de nouveaux acteurs pour la gestion durable des forêts**.

Une gestion durable nécessite des experts pour rechercher, gérer les forêts et sensibiliser. Or, l'Office nationale des forêts (ONF) a vu ses ressources humaines baisser significativement ces dernières années et le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) manque de moyens pour accompagner les propriétaires privés.

Nous pensons que l'augmentation des contraintes de gestion durable que nous proposons pourrait réduire le volume de subventions allouées, ce qui permettra de financer le recrutement et la formation de nouveaux acteurs de gestion de forêt durable.

## Proposition 14 : promouvoir et inciter le bois local et certifié

- Nous souhaitons l'**organisation d'une concertation avec des acteurs du bois afin de créer un pôle innovant de transformation du bois en Île-de-France**. Nous avons une belle offre de feuillus en Île-de-France et les grumes sont en majorité exportées à l'étranger. Or nos besoins en bois en Île-de-France restent importants et il existe très peu de transformateurs en Île-de-France (scieries). L'objectif de cette action est aussi de réduire l'empreinte carbone des grumes et de mieux utiliser le bois feuillu en Île-de-France.
- La mission de ce pôle sera de trouver **de nouvelles innovations ou un nouveau business model**. Par exemple, l'ouverture de nouvelles scieries qui intégreront également la transformation de bois en produits finis avec une marge plus importante. Ce pôle sera financé par des acteurs privés (dont ceux de l'accord filière « Chêne »). Les entreprises privées mobilisées seront en lien direct avec la filière bois (BTP, Immobilier, Mobilier, Produits finis à usage particuliers, transport maritime / construction de bateau, revendeurs de mobilier) mais également des structures qui soutiennent des projets innovants en RSE (fondations d'entreprises, BPI...).

# “ SOUTENIR LE BOIS-CONSTRUCTION

*Aujourd’hui, l’utilisation du bois en construction est en passe de redevenir une matière première à la mode.*

## Proposition 15 : créer un Label Bois d’Île-de-France, afin de promouvoir et mettre en avant le bois coupé, transformé et commercialisé en Île-de-France.

La Région Île-de-France serait porteuse de ce projet, avec un cahier des charges défini en lien avec les entreprises de la filière :

- Traçabilité
- Définition d’un seuil de prélèvement qui permet de préserver la surface forestière et d’obtenir une forêt durable (cf. Proposition 12 du thème PROMOUVOIR UNE GESTION FORESTIERE DURABLE, page 13)
- Qualité (mise en avant du patrimoine francilien, principalement feuillu)

Cela pourrait mettre en lumière et redynamiser toute la filière locale, qui va se restructurer progressivement autour de ces métiers.

## Proposition 16 : fournir une prime pour l’utilisation de matériaux biosourcés (bois, chanvre, lin...) et géosourcés (terre, pierre) dans la construction ou la réhabilitation de logements.

Nous souhaitons **promouvoir la transition vers des matériaux biosourcés**, souvent plus chers, par une prime, qui est un bon moyen d’incitation au changement. L’ambition sur le long terme est de pouvoir faire baisser et rendre compétitif ces matériaux, par l’augmentation de leur utilisation.

La Région Île-de-France et l’Etat en seraient les principaux financeurs, pour une mise en place dès 2024. Pour en bénéficier, plusieurs critères inspirés du Pacte Bois- Biosourcés seront demandés comme l’utilisation d’un minimum de matériaux biosourcés.

## Proposition 17 : promouvoir les formations et les métiers de la filière bois en Île-de-France

- Nous voulons **former les professionnels de la construction à la construction en bois**, en partenariat avec Pôle emploi. Avec l’augmentation et l’importance de l’utilisation du bois dans la construction, nous allons faire face à un manque de personnel qualifié dans toute la filière.
- Grâce aux départements et à la Région Île-de-France, une **mise en place de plaquettes informatives en collège et lycée** paraît importante, avec des explications sur les métiers et formations possibles dans la filière.
- Enfin, nous souhaitons **créer un Festival des Métiers du bois**, comme en Nouvelle Aquitaine. Un « Festi’Bois » pour les jeunes créé par les jeunes où des mini ateliers et des stands seront proposés avec la présence des établissements scolaires, des compagnons, des syndicats professionnels, de pôle emploi. Ces actions pourront être menées dès la rentrée 2024.

# “ MIEUX CONTRÔLER LE BOIS ÉNERGIE

*Le prélèvement du bois énergie engendre une baisse du stockage de carbone. Brûler le bois émet du CO<sub>2</sub> et des particules fines. Il faut donc contrôler l'utilisation du bois énergie aussi bien pour les particuliers que pour les industriels, et contrôler également son origine. L'objectif est d'éviter, de prévenir et de réduire les effets nocifs de la pollution atmosphérique sur la santé humaine et l'environnement.*

## Proposition 18 : baisser les émissions polluantes des centrales biomasses

- Nous souhaitons **doter les centrales biomasses** (qui regroupent les chaufferies et les centrales thermiques produisant de l'électricité) **de filtres plus performants concernant les particules fines** afin de ne pas détériorer davantage la qualité de l'air. Si nécessaire, il faudrait faire de la recherche dans ce domaine.
- Nous souhaitons aussi **limiter la multiplication de nouvelles centrales biomasses** en fonction de la ressource existante.

Pour cela, **la Région Île-de-France pourrait déterminer chaque année un quota de bois énergie en fonction de l'année précédente.** Pour établir ce quota, la Région pourrait se fonder sur le bois qui est actuellement utilisé par les centrales biomasses et sur l'évolution de l'amélioration du tri chez les particuliers. L'idée est d'utiliser le plus possible le bois provenant de la récupération du bois des particuliers (bois déchets) et les restes de bois des entreprises de transformation. S'il y a surplus de bois énergie provenant de la récupération, la Région pourra décider de la construction d'une nouvelle centrale.

## Proposition 19 : sensibiliser les particuliers à l'usage et aux dangers du bois énergie

Nous souhaitons qu'**une campagne d'information** soit lancée par la Région Île-de-France le plus rapidement possible afin de baisser les risques sur la santé de la population francilienne et diminuer la pollution environnementale. Si une telle campagne existe déjà, il faudrait la renforcer.

Dans le détail, cette campagne devra :

- Informer sur la dangerosité, les effets sur la santé des particules fines, les méfaits sur la santé des foyers ouverts et sur la qualité de l'air en Île-de-France.
- Informer sur les bonnes pratiques, le label Flamme verte et les incitations financières disponibles pour remplacer le matériel de chauffage par des poêles à bois ou à granulés aux normes. Pour les poêles à granulés, nous souhaitons que la matière première soit d'origine locale.



# “ MIEUX CONTRÔLER LE BOIS ÉNERGIE

## Proposition 20 : suivre la traçabilité du bois pour limiter son utilisation et contrôler son origine

- Il faudrait **sensibiliser les propriétaires privés à l'utilité des rémanents dans la conservation de leurs forêts** pour qu'ils soient présents au moment de l'arrivée des forestiers. Ils pourront ainsi contrôler qu'ils ne prélèvent pas les rémanents (cf. Proposition 5 du thème PRESERVER LA BIODIVERSITE, page 10). Quant aux forêts publiques, nous nous interrogeons sur l'utilisation des rémanents. En effet, nous souhaitons limiter l'utilisation des rémanents pour le bois énergie afin de conserver la fertilité et la richesse des sols.
- Nous souhaitons également **favoriser le réemploi du bois** en améliorant le tri des déchets de bois par les intercommunalités dans le but d'approvisionner la filière bois afin de valoriser une ressource qu'on ne sait pas encore trier.

Pour cela, nous préconisons :

- La récupération systématique de bois “propre” dans les déchèteries.
- L'homogénéisation des pratiques de tri en Île-de-France afin qu'elles soient plus compréhensibles pour le public
- Nous souhaitons aussi **empêcher la coupe des arbres sains pour produire du bois d'énergie** car ils sont importants pour le climat et le carbone. L'utilisation du bois comme source d'énergie doit être uniquement issue du bois recyclé, du bois d'élagage et des restes d'arbres utilisés pour le bois d'œuvre.

- Pour la mise en œuvre de cette action, nous proposons de réaliser **une fiche technique** qui permette d'améliorer le suivi du bois coupé en précisant sa forêt d'origine, ses transformations, son état de santé, sa destination, etc. Cette fiche sera rédigée dès la coupe de l'arbre, par le forestier, puis complétée par ceux qui transformeront le bois. Elle doit donner jusqu'à sa dernière utilisation les informations relatives au suivi.

# “ SENSIBILISER ET INFORMER

## Proposition 21 : sensibiliser dès l'école

- Les enjeux de la biodiversité de la forêt doivent être partagés dès le plus jeune âge et pour tous dès l'école maternelle et jusqu'au lycée.
- Pour les écoles maternelles et élémentaires, **une sortie au moins par cycle dans une forêt avec des activités découvertes** (ex : herbiers, empreinte des animaux, ...) sera réalisée. Nous souhaitons aussi que les centres de loisirs organisent des camps en forêt de plusieurs jours (par exemple, pendant les vacances scolaires). **L'ensemble des communes devront prévoir un budget annuel pour cette action.**
- Pour les collèges et lycées, les enjeux de la forêt doivent être inscrits dans le programme scolaire dans une rubrique « réchauffement climatique ». Nous recommandons la **mise en place d'un permis "Les aventuriers de la forêt"** qui valide les connaissances, en particulier sur les bons gestes envers la nature, les déchets, les animaux.
- Enfin, nous aimerions que **Fibois propose une Semaine de la Forêt** (à l'image de la semaine du goût) avec un projet pilote en Île-de-France, en collaboration avec la Région et l'Education Nationale. Lors de cette semaine dans les écoles, collèges et lycées, nous recommandons de faire découvrir les métiers de la forêt où des scientifiques et acteurs du monde forestier présentent leurs métiers et les enjeux de la filière en partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), Île-de-France Nature (ex- Agence des espaces verts), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)...

## Proposition 22 : sensibiliser et informer l'ensemble de la population

Fibois devrait **proposer à des personnalités publiques ou médiatiques influentes** (comme Hugo Clément, Cyril Dion, Camille Etienne, Marion Cottillard, Jamy...) **de lancer une campagne sur plusieurs médias** (chaînes TV, réseaux sociaux, ...) afin de faire connaître plus globalement les enjeux de la forêt pour la protéger, sensibiliser aux bons gestes en forêts et limiter l'impact de l'homme.

Nous recommandons aussi de **faire connaître la Fresque de la Forêt** afin d'augmenter le nombre de volontaires formateurs et former un maximum de public intéressé sur les enjeux autour de la forêt.

# “ ORGANISER L'ACCUEIL DU PUBLIC

## Proposition 23 : mettre en place des panneaux d'information en entrée de forêt

Ces panneaux qui pourraient **être disposés sur les parkings de forêts** devront :

- Indiquer de manière accessible les règles à respecter, la faune présente et les modalités de gestion forestière
- Inciter le public à repartir avec ses déchets : justifier l'absence de poubelles à l'entrée des forêts et forcer ainsi au respect de la forêt.

Nous souhaitons également **renforcer le poste de garde forestier pour la surveillance** (comme dans les parcs naturels) et éviter ainsi les décharges sauvages (cf. Proposition 8 du thème RENFORCER LA REGULATION DE LA CHASSE, page 13).



# “ LA GOUVERNANCE DES FORÊTS

*En Île-de-France, notre forêt, qu'elle soit publique ou privée, bénéficie de l'intérêt d'un grand nombre d'acteurs, avec différents pouvoirs. Nous pensons qu'à l'heure actuelle et au vu de notre futur, cette organisation nécessite quelques ajustements.*

## Proposition 24 : renforcer les moyens et l'accompagnement sur la gestion des propriétaires privés du CNPF.

- Nous souhaitons **augmenter le budget du Centre national de la propriété forestière (CNPF) afin qu'il puisse augmenter ses prestations en accompagnant davantage de propriétaires.**

Selon le président de la Fédération des syndicats de forestiers privés de France, il est très difficile d'obtenir un rendez-vous et le passage d'un agent en forêt privée. Or les propriétaires privés représentent 75% de la surface forestière en Île-de-France, avec souvent un manque de connaissance sur la gestion alors qu'ils se sentent concernés et intéressés. Le constat actuel est alarmant, il faut donc que cet intérêt des propriétaires et ces préoccupations pour le CNPF soient pris en compte rapidement.

Ce renforcement de moyens doit être une volonté de la Région Île-de-France et des propriétaires privés en ciblant leurs besoins réels pour que les actions réalisées correspondent concrètement. Le premier besoin identifié semble un manque d'effectif. Nous proposons par conséquent **d'augmenter significativement le nombre de techniciens qui se déplacent sur les parcelles pour suivre la gestion et conseiller les propriétaires privés.**

Nous recommandons également de **renforcer les formations à la gestion durable.**

- Nous pensons aussi qu'il serait intéressant de **mettre en place une gestion locative pour les propriétaires désintéressés de leur forêt.** Avec des contrats sur 20 ans, le CRPF bénéficierait des revenus provenant de l'exploitation de la forêt en gestion. Le propriétaire, quant à lui, percevra un pourcentage.

## Proposition 25 : renforcer les moyens financiers et humains de l'ONF, l'organisme public chargé de la gestion des forêts publiques

- L'Office national des forêts (ONF) est l'organisme clé dans la gestion des forêts en Île-de-France. Il est le gestionnaire de 25% de la surface forestière, avec 3 missions principales : l'accueil du public, la préservation de la biodiversité et la gestion économique. Ce sont des personnes expertes, formées, passionnées à une gestion durable de notre précieux territoire vert, à qui nous accordons et allons encore plus accorder de l'importance dans le futur de par le dérèglement climatique (la forêt est une de nos solutions). Nous pensons donc que la baisse de moitié en effectif de l'ONF sur les 20 dernières années est une mauvaise façon d'accompagner la forêt dans sa transition.

- Étant un organisme public, c'est à la Région d'en faire une priorité, en subventionnant davantage les projets de l'ONF, ce qui augmenterait son budget. L'ONF pourrait alors bénéficier d'un effectif plus large et titularisé, pour mieux entretenir et protéger la forêt dont la gestion est devenue de plus en plus compliquée à cause du dérèglement climatique et de la fréquentation croissante du public de la forêt. Ses missions sont globalement plus nombreuses et plus complexes. On pourrait ajouter une mission supplémentaire qui serait d'informer.
- Outre l'augmentation des subventions de l'Etat pour en augmenter son budget, il serait envisageable de **promulguer un décret pour limiter les dépôts sauvages**. En effet, ces derniers pèsent énormément dans le budget de l'ONF, environ 1 million d'euros par an.

Nous proposons l'obligation pour les artisans de fournir un justificatif de mise en déchetterie suite à leurs travaux.

### Proposition 26 : augmenter la représentativité citoyenne lors des réunions de la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB).

Nous souhaitons **créer un collège de citoyens, entre trois et cinq personnes tirées au sort, au sein de la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB)**.

En effet, selon nos informations, les citoyens de la société civile y sont mal représentés actuellement (1 personne sur 36 lors de la précédente réunion en 2019). Par cette action, les citoyens seront présents à chaque réunion, ce qui permettra d'avoir un avis et un échange direct entre tous. Cette proposition pourrait être appliquée dès la prochaine réunion du CRFB.

En invitant des citoyens aux réunions du CRFB, les sujets liés à la forêt pourront plus facilement être partagés à la société civile.



# Conclusion

Les citoyens espèrent que l'exploitation des forêts franciliennes ne se fera pas dans une logique purement économique, sans prise en compte des impacts écologiques.

Sachant que la forêt n'est pas une réserve infinie et inépuisable, ses ressources doivent être préservées pour les générations futures. C'est pour cela que l'Homme doit veiller à garder au minimum la taille actuelle de la forêt.

Durant ces heures de débat, nous avons rencontré des points de divergence. Le premier est la chasse avec un durcissement de la régulation de la chasse. Le deuxième a été l'expansion de la forêt ou le maintien de son couvert actuel. Le troisième est le taux d'exploitation du bois par rapport à son accroissement. Via des compromis, des propositions ont pu naître.

Par conséquent, les citoyens ayant participé à la convention citoyenne enjoignent la Région Île-de-France et ses partenaires à tenir compte des propositions du présent rapport et à mettre en place un plan de suivi public.

En effet, quelle que soit l'issue donnée à ces propositions, la protection des forêts et la stratégie d'utilisation du bois francilien sont des thèmes majeurs à partager à grande échelle.

Il nous semble donc important que toutes les propositions soient étudiées, statuées et que les motifs de refus soient clarifiés. Ainsi, des retours, par Fibois ou la Région, sous forme de rapports annuels devront être publiés et accessibles à tous.



